



5-12 janvier 2007

Dangereux les GSM ?

La polémique bat son plein depuis des années. Les technologies les plus récentes, UMTS et autres Wi-Fi, ne font que l'exacerber. Les ondes sont omniprésentes dans notre environnement

Le Vif/L'Express: Benoît Stockbroeckx, vous êtes consultant indépendant en pollution électromagnétique. Selon vous, nous baignons dans un brouillard électromagnétique de plus en plus dense, en Belgique, et celui-ci pose question en matière de santé.

Personnellement, je ne suis pas un expert en matière de santé. Mais je constate que, dans de grandes villes comme Bruxelles, le niveau de fond de cette pollution a doublé en cinq ans à peine. Et ce n'est pas fini: les pylônes qui accueillent traditionnellement les émetteurs TV et radio classiques de même que les émetteurs GSM, se chargent sans cesse de nouvelles installations liées aux technologies UMTS (nouvelle génération de téléphonie mobile), aux radios et TV numériques, au Wi-Fi (Internet sans fil), au Wi-Max (Internet à très haut débit), au développement d'Astrid (Réseau de secours), etc.

Les deux derniers ministres de la Santé n'ont pas retenu la proposition du Conseil supérieur de l'hygiène (CSH), qui préconise 3 V/m. Contrairement à ce que laisse croire le discours officiel « *Nous appliquons une norme quatre fois plus sévère que l'OMS* », la norme en vigueur en Belgique n'entraîne, en termes de sécurité, qu'une très légère amélioration par rapport à celle de l'OMS. Mais, de toute façon, ce type de normes ne prend en compte que l'effet d'échauffement des tissus: sous l'action de l'absorption des ondes, l'eau des cellules du corps se transforme en énergie. Or les ondes électromagnétiques entraînent d'autres effets, moins explorés par les scientifiques à ce jour. **En adoptant la norme de 20 V/m, la Belgique ne corrige donc que très légèrement cette lacune étonnante de l'OMS.**

On est plus sévère ailleurs en Europe?

Dans d'autres pays, les ministres de la Santé conseillent au public, au minimum, d'utiliser le GSM le moins possible. La réglementation dont nous parlons ne concerne, en effet, que les antennes fixes (les "relais GSM" qui fleurissent un peu partout) et, en aucun cas, l'usage de l'appareil lui-même, qu'il s'agisse d'un GSM ou d'un téléphone portable sans fil (DECT). **En Allemagne, le constructeur BMW a décidé de munir toutes les bornes DECT utilisées par son personnel de parois absorbantes, afin de réduire le rayonnement à 0,2V/m.**

Les opérateurs de téléphonie raillent souvent les gens soucieux de leur santé et rappellent qu'un simple émetteur radio émet davantage d'ondes qu'une antenne GSM.

Il est vrai que les émetteurs radio émettent généralement des ondes à une puissance supérieure à celle des relais GSM. Les champs de diffusion des premiers pénètrent plus profondément dans le corps que les seconds. Mais on dénombre nettement plus de relais GSM que d'émetteurs radio et le niveau électromagnétique ambiant, dans une ville, est souvent dû essentiellement aux champs GSM. **En fin de compte, l'organisme est, en général, plus exposé à des champs GSM qu'à des champs radio.**

Ils prétendent aussi que l'adoption d'une norme plus sévère, en Belgique, n'aurait d'autre effet que de multiplier encore davantage le nombre d'antennes sur le territoire...

La diminution de la puissance des antennes et relais GSM n'aurait aucune incidence sur le nombre total de ceux-ci. Elle impliquerait surtout, pour les opérateurs, d'être plus attentifs aux lieux d'implantation: davantage de recul par rapport aux bords des toitures, éloignement plus important par rapport aux appartements, etc. Cela compliquerait leur travail.

Entretien: Ph.L.